# JUGEMENT DES TAPIS SUR LESQUELS IL Y A DES IMAGES DE LA KA'BA

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Prière



**Jugement des tapis sur lesquels il y a des images de la ka'ba**
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 42

**Question :**
**Il y a sur certains tapis sur lesquels nous prions des images de la ka'ba et de la mosquée du Prophète, quel est donc le jugement ?**

**Réponse :**

Il convient de ne pas prier dessus, car se tenir debout sur la ka'ba et marcher dessus est une sorte de mépris. Il n'est donc pas permis de représenter la ka'ba sur les tapis, et il convient à celui qui en voit de ne pas acheter de tapis sur lesquels sont représentés la ka'ba, car si elle est en face de lui elle le perturbera et si elle est en dessous de ses pieds, c'est une sorte de mépris. Le plus prudent pour le croyant est donc de ne pas utiliser ces tapis.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com